



Mobilité des aînés fragilisés

Le temps d'agir!



Avec le soutien financier
du Fonds de sécurité routière



de la direction générale de la santé
du Canton de Genève

«Les aînés oubliés de la circulation»

De l'étude-pilote à l'action sur le terrain

Dans les quartiers où vit un grand nombre de personnes âgées, soit en pensions, soit en logements protégés, les aménagements urbains présentent de grandes différences de qualité. Une étude-pilote lancée à Genève sous l'égide de l'Association Transports et Environnement (ATE) et initialement de Pro Senectute, Fondation suisse pour la vieillesse, dresse un constat souvent alarmant, mais fourmille aussi de nombreuses propositions.

Suite à une journée scientifique organisée en 1999 à Fribourg par *Rue de l'Avenir* et Pro Senectute à l'enseigne de *Viellir et se déplacer*, les partenaires ont souhaité empoigner concrètement le problème de la sécurité des personnes âgées sur la voie publique, dans la perspective d'une vaste campagne de prévention à mener prochainement en Suisse romande sous le titre *Les aînés oubliés de la circulation*.

En 2001, les deux partenaires ont confié à Naïma Mameri Khat, architecte et urbaniste, le soin d'étudier de près la situation dans trois quartiers genevois particulièrement sensibles: Cluse Roseraie, Jonction, Cité Vieusseux (Servette) et de formuler des propositions en matière d'aménagements urbains et de mesures de prévention dans différents domaines. Le Fonds de la sécurité routière (FSR) apportait son soutien financier à ce projet, suivi par la Direction générale de la Santé du canton de Genève.

Fragiles et sans voix

Comme le constate l'auteure de l'étude, qui bénéficie d'une expérience de ce milieu, «*les personnes âgées à mobilité réduite constituent une population fragilisée, manquant de porte-parole, dont les besoins en matière d'aménagements urbains et de sécurité des déplacements étaient importants, mais mal identifiés et peu connus des services concernés*».

De plus le Plan directeur de la ville de Genève en faveur des piétons relevait déjà en 1995 que:

- les enfants piétons sont **quatre** fois plus victimes d'accidents que les adultes;
- les personnes âgées le sont **neuf** fois plus.

Le constat étant établi, le projet vise en deuxième étape à sensibiliser tous les milieux concernés (personnes âgées en général et leurs proches, professionnels du médico-social, usagers de la voie publique, services d'urbanisme et de police, etc.) à la

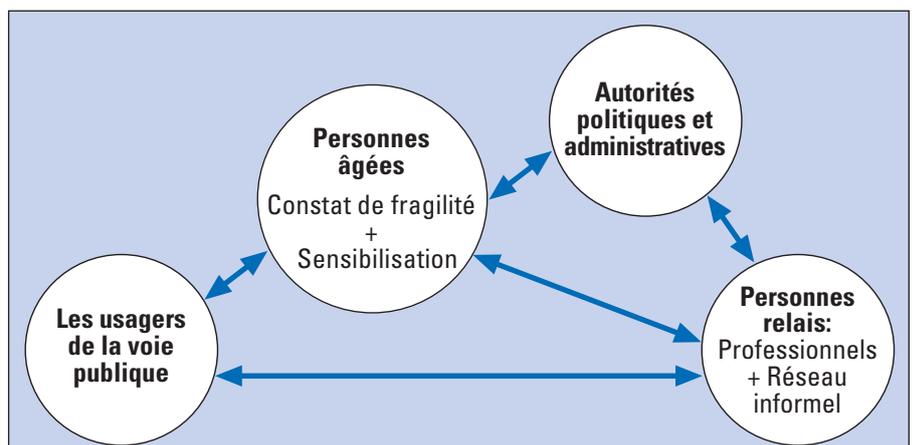


Les personnes du quatrième âge sont très dépendantes des transports publics qui sont indispensables, particulièrement en l'absence de commerces de proximité.

nécessité d'améliorer les aménagements et la sécurité sur les tronçons de voie publique fréquentés par un grand nombre de personnes âgées et fragiles, aux abords des hôpitaux, des établissements médico-sociaux (EMS) et de logements protégés.

Depuis 2003, deux nouveaux partenaires accompagnent cette seconde étape du projet : la Direction générale de la Santé du canton de Genève (DGS) et *Rue de l'Avenir*. Leurs démarches portent sur les points suivants :

- mener à bien un projet-pilote dans le quartier des hôpitaux de Cluse Roseraie;
- compléter les études déjà menées à la Jonction et à la Cité Vieusseux;
- forger une grille d'analyse et d'évaluation permettant d'identifier les lacunes et défauts d'aménagement en toutes circonstances;
- rédiger un aide-mémoire et des recommandations;



- mener une campagne de sensibilisation visant les personnes âgées et les automobilistes;
- prendre différentes mesures d'information à l'intention de tous les milieux intéressés à un titre ou à un autre.

Sont tout particulièrement concernés:

- les personnes âgées indépendantes et encore en bonne santé, afin d'attirer leur attention sur les problèmes de déplacement et de sécurité qu'elles risquent de rencontrer à l'avenir;
- les usagers de la voie publique (automobilistes, cyclistes, rollers, piétons) afin qu'ils réalisent les dangers que courent les personnes âgées handicapées;
- les autorités administratives et politiques qui ont pouvoir de décision;
- les relais professionnels: service d'aménagement, auto-écoles, transports publics, les milieux médico-sociaux;
- le réseau informel: proches et bénévoles comme interprètes et porte-parole des difficultés rencontrées par les personnes âgées sur la voie publique.



Les chantiers perturbent beaucoup les aînés qui perdent leurs repères. Une information ciblée est nécessaire.

abords des résidences et des entretiens qu'elle a eus avec les aînés. Généralement des personnes relais accompagnent les personnes âgées, afin de récolter les informations recherchées (difficultés de déplacement, risques et besoins), de déterminer les lieux nécessitant des interventions, leur importance et leur urgence.

La grille comprend cinq rubriques avec leurs paramètres respectifs évalués sur une échelle allant de -1 (équipements / infrastructures inexistants) à 3 (situation tout à fait satisfaisante) selon le schéma ci-dessous; la synthèse So finalise les résultats obtenus pour chaque rubrique.

Les **services de proximité** identifient les commerces et services indispensables aux personnes âgées dans un rayon de moins de 300 m du lieu de résidence.

Les **transports publics** rassemblent les aspects liés à la qualité de la desserte (bus/tram): fréquence des passages, confort des arrêts situés dans un rayon de 200 m.

Les **aménagement urbains** portent sur le confort et la sécurité des déplacements sur les parcours les plus fréquentés: largeur et abaissement des trottoirs, revêtement du sol, pente, bancs de repos.

De la **sécurité routière** relèvent la largeur de la rue à traverser, la conception et l'organisation des passages protégés, la distance qui les sépare de la résidence, la vitesse du trafic, les priorités et la présence éventuelle de zones 30.

Le **parc ou place** signale la présence d'un espace de rencontre sans circulation, ses qualités, sa localisation dans un rayon de 300 m de la résidence.

Grille d'évaluation

Dans le but d'assurer leur démarche et de faciliter les comparaisons, les protagonistes du projet ont établi une grille d'analyse et d'évaluation qui examine l'offre urbaine par rapport aux besoins de la population âgée et fragile pour se déplacer en toute commodité et sécurité dans son quartier. Cet instrument synthétise les résultats obtenus au cours de visites d'observation que l'auteure a effectuées aux

Grille d'évaluation Petit-Saconnex + Jonction

1-Service de proximité (d<300m)	PS	J	2-Transports publics	PS	J	3-Aménagements urbains	PS	J	4-Sécurité routière	PS	J	5-Parcs/Place (d<300m)	PS	J
Centre d'achats	3	3	Bus ou tram	3	3	largeur de trottoir (l≤2,50m)	2	1	Passage piétons (refuge, d/résidence)	3	-1	Espace de rencontre	3	3
Pharmacie	3	3	Arrêts d≤200m	2	3	Revêtement de sol	2	3	Feux de signalisation (temps d'attente)	3	2	Parc de la résidence	3	3
Poste	-1	3	Confort	2	1	Pente	3	1	Vitesse de circulation	1	-1	Bancs	2	2
Banque	2	3	Fréquence	3	3	Bancs d≤150m	2	1	Zone 30	3	-1	Orientation	3	3
Restaurant	3	3				Abaissement des trottoirs	3	2	Trafic (fréquence, priorité)	2	-1			
Coiffeur	3	3							Largeur de route	2	-1			
Synthèse So	2	3	Synthèse So	2	2	Synthèse So	2	1	Synthèse So	2	-1	Synthèse So	3	3

Résultats obtenus

Généralement les personnes âgées et fragiles se déplacent à pied lentement et sur de courtes distances vers les commerces et les services du quartier; elles peuvent ainsi maintenir un minimum de vie sociale.

La faiblesse, voire l'absence des services de proximité les incite à emprunter les transports publics pour atteindre les services éloignés. Le cheminement menant aux arrêts des transports publics nécessite un minimum de qualité, afin de prévenir les chutes et les accidents de circulation.

Les places/parcs de quartier offrent un lieu de détente, de promenade propice aux rencontres et à la vie sociale; à leur défaut, les personnes âgées restent plutôt chez elles.

En principe, la localisation des résidences en milieu urbain favorise leur mobilité et leur participation à la vie sociale du quartier; en périphérie, elles doivent généralement emprunter les transports publics et leur vie sociale se limite à la fréquentation des grandes surfaces.

Propositions et recommandations

Les enquêtes menées dans les quartiers de Cluse-Roseraie, de la Jonction et à la Cité-Vieuses ont conduit aux propositions et recommandations suivantes. Elles portent principalement sur l'amélioration de la sécurité routière et des aménagements urbains.

Circulation routière

- Abaissement des trottoirs au droit des passages-piétons situés à proximité des résidences et menant aux services de proximité, aux arrêts des transports publics ainsi qu'aux lieux de détente et de rencontre.
- Feux de signalisation tactiles et sonores avec temps de traversée adaptés à la mobilité réduite de leurs usagers à proximité de la résidence et sur les parcours privilégiés; prévoir également des refuges sur les routes à grandes circulations et/ou lorsque l'artère dépasse 3 m de largeur.
- Vitesse du trafic limitée à 30km/h au voisinage des résidences et en profiter pour établir des espaces destinés à favoriser la rencontre des générations; prévoir des zones 30.
- Panneaux indiquant la présence d'une résidence de personnes âgées dans le quartier, comme c'est déjà le cas des hôpitaux et des écoles, afin de limiter la vitesse de circulation et par conséquent les nuisances sonores.



Les aînés sont les premières victimes de la disparition progressive des commerces de proximité.

- Interdiction du stationnement alterné et suppression de places de parc à proximité immédiate des passages protégés, car ils gênent considérablement la visibilité des piétons âgés.
- Proscription des nuisances sonores à proximité des résidences.

Aménagements urbains

- Largeur des trottoirs < 2,50 m; idem pour les arrêts de bus.

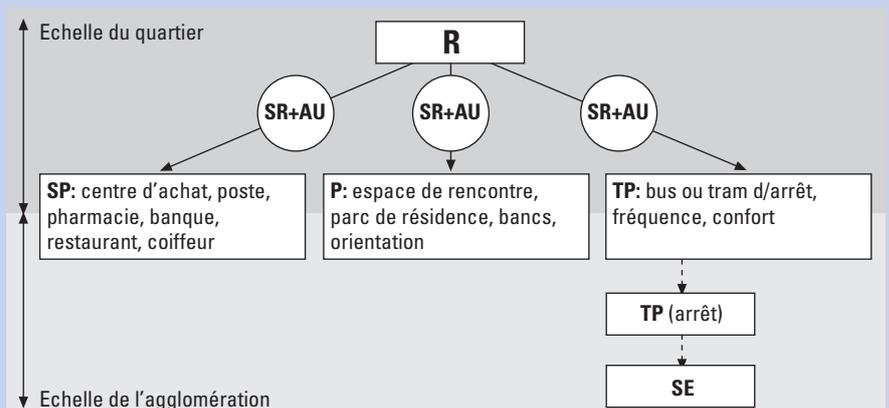
- Bancs et autre mobilier à installer tous les 150 m à partir de la résidence en direction des services de proximité, arrêts de bus et places/parcs publics.
- Revêtements de sol adéquats: surface anti-dérapante, dallage sans joints; éviter absolument les pavés de gazon.
- Pente et dévers des trottoirs aussi faibles que possible.
- A éviter les passages souterrains (insécurité, forte pente) et les tronçons en pente.
- Suppression des terrasses et autres obstacles sur les trottoirs, si la distance de passage > 1,5 m.

Conclusion

Comparativement aux efforts accomplis et qui se poursuivent aux abords des écoles pour les enfants et les jeunes, le travail ne fait que commencer à proximité des résidences pour personnes âgées. C'est un premier pas, car il y aurait beaucoup à revoir en matière d'urbanisme pour les personnes à mobilité réduite. Fort heureusement, l'attention se porte de plus en plus sur ces questions de mobilité: les enfants, les automobilistes et les usagers des transports y ont déjà trouvé leur compte. Pourtant le temps presse, car le vieillissement démographique ne manquera pas de multiplier le nombre des personnes âgées et fragiles appelées à vivre en hébergement collectif et protégé et toutes celles qui, vivant encore chez elles, éprouvent de la difficulté à cheminer sur la voie publique.

Schéma des priorités de déplacements

R	Résidence ou lieu de concentration des personnes âgées
SP	Services de proximité
P	Parc ou espace de rencontre
TP	Arrêt pour emprunter les transports publics
SE	Services éloignés
SR+AU	Sécurité routière et aménagement urbain à soigner sur les trajets habituels des aînés
—>	Déplacements à pied
- - - ->	Déplacements en transports publics



Les personnes âgées	Les usagers de la voie publique	Les relais: professionnels et réseau informel
Constat de fragilité <ul style="list-style-type: none"> • Problème de mémoire • Faiblesse de la vue • Lenteur • Déséquilibre • Peur • Douleur 	Constat <ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance des difficultés de la personne âgée 	Constat <ul style="list-style-type: none"> • Manque de coordination entre services (sectoriel) • Absence de stratégie globale • Méconnaissance des difficultés des personnes âgées • Absence de personnes relais (du terrain aux décideurs)
Sensibilisation <ul style="list-style-type: none"> • Eviter les heures de pointe • Eviter, si possible, de sortir les mercredis, samedis et les soirs • Utiliser les moyens auxiliaires (cane, appareil acoustique, etc.) • Traverser sur les passages piétons • Respecter les feux 	Sensibilisation <p>Automobilistes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ralentir aux passages piétons à la vue des personnes âgées • Respecter la vitesse de circulation • Respecter les priorités avec les piétons • Eviter de klaxonner <p>Cyclistes et rollers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ralentir à la vue des personnes âgées • Eviter de slalomer, rester sur une ligne droite <p>Piétons</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eviter de les bousculer en courant, en montant dans les TP... 	Actions <p>Les services urbains</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les aménagements urbains sur les tronçons prioritaires • Largeur de trottoir (>2.50 m) • Bancs tous les 150 m • Revêtements de sol non glissant • Eviter les pentes • Abaissement des trottoirs • Arrêt de bus sur trottoirs >2.50m • Interdire les obstacles sur les trottoirs (terrasse café, vélos etc...) • Prévoir une zone 30 <p>Les services de la sécurité routière (sur les tronçons prioritaires)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Feux de signalisation lents, tactiles et sonores • Vitesse de circulation limitée • Nuisances sonores interdites • Panneaux indiquant la présence des résidences pour personnes âgées • Refuges sur les traversées piétonnes >3 m • Signalisation (panneaux) • Eviter le stationnement alterné à proximité des résidences des aînés <p>Les services sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transmettre l'information aux services concernés grâce aux aides à domicile (observation, questionnaire...) • Etablir un projet pilote avec des équipes qui utilisent la grille d'évaluation (UAC, bénévoles ...) • Nommer M ou Mme « Aînés » pour effectuer la synthèse des résultats <p>Les auto-écoles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cours de sensibilisation obligatoire aux nouveaux permis <p>Les transports publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les chauffeurs des TP • Généraliser des moyens de TP adaptés aux aînés et aux personnes handicapées (pas de marches) rampe d'accès, temps d'ouverture des portes plus long, porte large...)



Sur les axes de circulation, il est nécessaire de prévoir des passages piétons avec îlot et éclairage intensif.

Cluse Roseraie (projet-pilote): situation exemplaire

La situation est satisfaisante dans ce quartier de Plainpalais, qui comptait en 2003 2570 personnes âgées de plus de 65 ans, soit 9% de la population du quartier. Celui-ci comprend deux ensembles de logements protégés: Les Minoteries et Arc en Ville. Les entretiens avec les gérants des résidences et les personnes âgées ont produit des résultats globalement positifs.

Appartements Les Minoteries

Bâtiment sans barrière architecturale construit en 1977 pour des personnes à mobilité réduite. Il comporte 195 appartements et une infirmerie au rez-de-chaussée, 60% des locataires sont en âge AVS, une majorité de femmes dont l'âge moyen est de 80 ans. Il existe un grand choix dans les services de proximité et une très bonne desserte en transports publics.

Les résidents fréquentent tout particulièrement les commerces et les services de quartier suivants:

- les pharmacies;
- la poste de la ferme: maintenue ouverte par mobilisation des habitants du quartier;

- la succursale d'une banque suisse;
- la Migros, la Coop et les épiceries du quartier;
- le marché de Plainpalais (mardi et vendredi).

Le bus 35 est très utilisé, car il est confortable et c'est le moyen de transport qui respecte le plus le rythme lent des aînés et leurs difficultés à monter à bord. Les infirmières, le coiffeur et le médecin se déplacent à domicile. Les deux parcs de la résidence et du quartier sont orientés l'un au Nord et l'autre au Sud; ils sont donc utilisés selon les saisons.

Il n'y a pas de déplacements à pied en direction de l'hôpital cantonal pour des raisons d'éloignement et de pente. Le bus 35 est utilisé pour rendre visite aux malades.

Résidence Arc en ville

Animée par un gérant social, la résidence comprend un restaurant, une cafétéria et une terrasse en toiture. Une majorité de femmes (80%) vit dans les appartements indépendants. Elles apprécient les commerces et les services du quartier:

- la poste de la rue Pictet-de-Bock: temps d'attente trop long, nombre insuffisant de chaises d'attente;
- la banque cantonale;
- la Migros et la Coop; les usagers déplorent cependant l'absence de bancs de repos sur le trajet menant à ces commerces;
- la pharmacie de la rue du Pont d'Arve;
- le marché de Plainpalais était très utilisé avant la construction de la ligne de tram.

Il n'y a pas de parc à proximité de la résidence, mais les aînés utilisent une belle terrasse sur le toit de l'immeuble et occasionnellement les terrasses des cafés de la rue de Carouge. A prévoir l'indispensable espace sans circulation pour favoriser les échanges et une vie sociale.

Les résidentes renoncent à se rendre à pied à l'hôpital cantonal à cause de la pente. Les îlotiers conseillent aux résidents d'éviter les heures de pointe, les mercredis et samedis et de ne pas oublier de porter les appareils auditifs à l'extérieur.

Servette/Petit-Saconnex (Cité Vieusseux): améliorations nécessaires

Une forte concentration de personnes âgées habite le secteur de Servette/Petit-Saconnex, qui comptait l'an dernier 5 530 personnes âgées de plus de 65 ans soit, 19,4 % de la population du quartier. Les aînés y empruntent tous les jours les mêmes parcours à destination:

- des commerces à l'avenue Ernest-Pictet;
- des arrêts de bus sur la route de Meyrin;
- et du parc d'horticulture.

Les observations des personnes âgées du quartier se résument en général aux préoccupations en rapport à leur environnement urbain.

Préoccupations satisfaites

- Les lignes de transports publics sont fréquentes (lignes principales).
- Les services de quartier sont satisfaisants, mis à part le transfert de la poste à Balexert.

- Le banc installé sur le chemin qui conduit aux commerces du quartier offre un lieu de repos au retour des commissions.

Préoccupations non satisfaites

- Le stationnement et le tracé des places de voitures à la limite du passage pour piétons gênent considérablement la visibilité des piétons sur la rue E. Rod.
- La vitesse de circulation et l'absence de passage pour piétons sur la route des Franchises a provoqué des accidents impliquant surtout des personnes âgées.
- L'accès au parking de la Cité Vieusseux jouxte l'entrée de la résidence; d'intenses mouvements de voitures provoquent une gêne sonore considérable.
- Le cheminement à proximité de l'école, en direction des commerces et des arrêts de bus, est accidenté.



L'accaparement des espaces piétons par les motos pénalise fortement les aînés.

La Jonction: situation critique



Les obstacles sur les trottoirs sont une gêne pour tous les piétons, et plus particulièrement pour ceux à mobilité réduite.

L'enquête révèle une situation vraiment critique pour les quelque 2000 personnes âgées de plus de 65 ans (7% du total des habitants) vivant dans ce quartier notamment pour les personnes âgées habitant la résidence des Arénières. Le quartier s'inscrit dans le tissu urbain ce qui représente un avantage par la proximité de services variés et des transports publics. En revanche, les usagers ont signalé d'importantes lacunes.

Préoccupations satisfaites

- Les services de proximité situés sur le boulevard Carl-Vogt favorisent les déplacements à pied dans le quartier.

- Les transports publics sont très performants.

Préoccupations non satisfaites

- Au quai des Arénières, le trottoir d'un seul côté de la rue présente une largeur inférieure à 1,50 m et il est souvent encombré de poubelles, vélos, meubles, etc.
- A la rue des Deux-Ponts, le rétrécissement du trottoir vers l'arrêt de bus occasionne de nombreuses chutes.
- La rue des Deux-Ponts est la rue la plus bruyante de Genève, ce qui peut représenter un stress considérable.
- Le trottoir en face, de l'autre côté de la rue des Deux-Ponts, est encombré par une terrasse de restaurant, des panneaux, et d'autres obstacles.
- L'arrêt de bus sur la rue des Deux-Ponts est un trottoir d'à peine deux mètres de large: s'y mêlent les personnes qui attendent les bus, les passants souvent pressés (bus à prendre) et les personnes âgées de la résidence qui vont vers les commerces du boulevard Carl-Vogt.
- Le parc de la résidence et la promenade le long de l'Arve sont trop exposés au soleil et aux vents, sol et cheminements accidentés.

Avec le concours des Unités d'action communautaire (UAC)

Les Centres d'action sociale et de santé (CASS) qui oeuvrent dans tout le canton développent actuellement une action sociale communautaire de proximité. Huit de ces unités d'action communautaire (UAC) oeuvrent déjà dans différents quartiers en étroite coopération avec le Service social de la ville de Genève. Ils ont notamment pour mission de:

- améliorer la qualité de vie du quartier en renforçant les liens sociaux entre tous les habitants;
- favoriser leur participation et soutenir les initiatives locales;
- mettre en place une collaboration étroite et permanente avec l'ensemble des partenaires publics, privés et associatifs;
- répondre aux besoins socio-sanitaires de toutes les catégories de population par la mise en œuvre de projets communautaires;
- favoriser la prévention comme réponse aux besoins;
- faciliter l'accès aux services sociaux privés et publics.

Trois de ces UAC sont à l'œuvre dans les quartiers considérés et ont manifesté leur intérêt pour le projet *Les aînés oubliés de la circulation* qu'ils sont prêts à soutenir. Les partenaires de ce projet proposeront une collaboration avec d'autres quartiers de la ville et différentes communes du canton sur cette même base.

Nouvel outil: un aide-mémoire

Forts de leurs expériences sur le terrain, les partenaires du projet *Les aînés oubliés de la circulation* se proposent d'éditer un aide-mémoire:

Ce document est destiné avant tout aux personnes âgées et à leurs relais (proches, bénévoles, services médico-sociaux) et contient notamment des recommandations sur la sécurité des aînés dans la rue qui intéresseront aussi les professionnels (architectes, urbanistes, services publics etc.). Les uns et les autres pourront se prévaloir du questionnaire utilisé lors de l'étude pilote, dont les résultats donneront lieu à une évaluation, puis consécutivement aux mesures à prendre.

La démarche opère sur deux plans: d'une part elle sensibilise les intéressé(e)s aux difficultés qu'ils/elles rencontrent sur la voie publique et les incite à modifier leur comportement dans la mesure du possible; d'autre part, elle attire l'attention des services publics et des autres milieux compétents sur les améliorations à apporter notamment à l'aménagement urbain.

La synthèse de l'aide-mémoire propose encore les dix règles d'or sur les déplacements des personnes âgées en milieu urbain, ainsi qu'une marche à suivre réservée à celles et ceux qui souhaiteraient tenter une démarche semblable dans leur quartier ou leur ville.

Indications bibliographiques

- Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, *Plan Piétons: Plan directeur des chemins pour piétons*, Ed. Ville de Genève, Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, Service d'urbanisme, mars 2000.
- Département de l'action sociale et de la santé, les cahiers de l'action sociale et de la santé: *La vie après 80 ans*, N° 11 - septembre 1999.
- Groupe-Conseil Romand pour la modération du trafic, *Les trottoirs: quel espace pour les piétons?* Genève, novembre 1995.
- Rue de l'Avenir, Groupe-Conseil Romand, *Les vieux dans la rue: sécurité, mobilité, autonomie*. Actes de la journée romande du 5 novembre 1999 à Fribourg, Ed. Pro Senectute, Zurich, 2000.



Au service de la population âgée

Pro Senectute, Fondation suisse pour la vieillesse

Au bénéfice d'un contrat de prestations avec le Département fédéral de l'Intérieur, Pro Senectute, Fondation suisse pour la vieillesse:

- conseille gratuitement les seniors et leurs proches;
- apporte son soutien en cas de difficultés financières;
- fournit des prestations de service permettant aux personnes âgées de rester chez elle jusqu'à un âge avancé;
- favorise la vie sociale des aînés par des cours, des rencontres et de l'exercice physique;
- intervient sur la scène publique au profit de solutions politiques favorables aux seniors.

Pro Senectute Suisse, secrétariat romand, Rue du Simplon 23, case postale 844, 1800 Vevey, tél. 021 925 70 10, www.pro-senectute.ch.

Il existe des secrétariats régionaux dans chacun des 26 cantons suisses.

AVIVO

L'Association suisse des vieillards invalides veuves et orphelins (AVIVO) défend de toutes ses forces les intérêts et les acquis des retraités et s'efforce de les améliorer. Dans ses nombreuses permanences régionales, elle accueille, conseille tous les retraité(e)s et autres personnes en difficulté.

AVIVO Suisse, c/o Fritz Kaeser, président, rue Soubeyran 8, 1203 Genève, tél. 022 345 69 42, www.vasos-fares.hypermart.net

Conseil suisse des aînés (CSA)

Le CSA représente les intérêts économiques et sociaux des aînés face à la Confédération, aux diverses associations et institutions, aux médias et à la société en général. Le CSA préconise que les dispositions légales respectent mieux le contrat entre les générations et tiennent davantage compte des besoins de la population âgée.

CSA, case postale 8027, Zurich, tél. 01 283 89 99, www.ssr-csa.ch

Association suisse des retraités et rentiers (ASAR)

L'ASAR/SSRV poursuit des objectifs proches de ceux de la FARES, mais dans une mouvance politique différente. Elle milite pour un pacte de solidarité inter-générationnelles entre tous les groupes de population.

ASSAR/SSRV, Ziegelbrückestrasse 31, 8872 Weesen, tél. 055 616 51 04, www.ssrv.ch

Fédération des associations des retraités et de l'entraide en Suisse (FARES)

Issue des milieux syndicaux, cette association faitière groupe une majorité de mouvements de retraités, dont elle s'efforce de défendre les activités et les intérêts au service de la population âgée.

FARES/Vasos, Case postale, 8027 Zurich, Tel 01 283 89 95, www.vasos.ch

Mouvement des aînés de Suisse romande (MDA)

Le MDA organise des manifestations et des rencontres culturelles et sportives ainsi que des voyages au bénéfice des retraité(e)s de Suisse romande.

MDA, place de la Riponne 5, case postale, 1000 Lausanne 17, tél. 021 321 77 66

Génération(s)

Le magazine mensuel s'adresse aux seniors auxquels il propose des sujets de société, des articles sur la santé, les loisirs, la culture, ainsi que des conseils pratiques sur les assurances, la retraite et les prestations sociales, afin qu'ils profitent pleinement de leur retraite.

Génération(s), case postale, 1002 Lausanne, tél. 021 321 14 21 www.magazinegenerations.ch

Prosenior.ch

Ce «site préféré des Romands» se veut à la fois comme un site web interactif et comme un portail spécialement conçu pour répondre aux besoins des 55 ans et plus.

Prosenior.ch: coordination Jean-Claude Tintori, rue du Simplon 23, 1800 Vevey, tél. 079 346 90 03, www.prosenior.ch



Groupements représentés

- **Mobilité piétonne**
Association suisse des piétons
 - **ATE**
Association transports et environnement
 - **«La Rue»**
Groupe de travail de l'EPFL
 - **Pro Jeunesse**
 - **Pro Senectute**
Association des Familles des Victimes de la Route
 - Société d'Art Public
 - Equiterre
- «Rue de l'Avenir» est aussi l'organe des membres romands de Mobilité piétonne

Rédaction, abonnement et changement d'adresse

Secrétariat Rue de l'Avenir et Mobilité piétonne
Marie-Claire Pétremand
2322 Le Crêt-du-Loche
☎ et fax 032/724 32 82
rue.avenir@imaginer.ch, www.rue-avenir.ch
CCP: 20-7856-6

Président

Serge BEUCHAT
77, route de Fontenais
2900 Porrentruy
☎ 032/465 81 81, fax 032/465 81 82
sergebeuchat@rwb.ch

Vice-Président

Alain ROUILLER
ATE - 18, rue Montbrillant
1201 Genève
☎ 022/777 10 02
alain.rouiller@ate.ch

Centre de documentation CEDEC-/EPFL

Dominique von der MÜHLL
EPFL - INTER/LADYT
Bâtiment polyvalent
1015 Lausanne
☎ 021/693 42 07, fax 021/693 38 40
dominique.vondermuehl@epfl.ch

Conseillers régionaux

Genève
Alain ROUILLER, (voir plus haut)

Fribourg
Philippe VORLET
Route de la Vignettaz 32
1700 Fribourg
☎ 026/424 93 78, info@vorlet.ch

Jura et Jura bernois
Roland BROQUET
77, route de Fontenais
2900 Porrentruy
☎ 032/465 81 89, fax 032/465 81 82
rolandbroquet@rwb.ch

Neuchâtel
Yolande NORTH
2, ch. de Fresens
2024 St-Aubin-Sauges
☎ et fax 032/835 10 19, yolande.north@bluewin.ch

Valais
Pierre-François SCHMID
10, rue du Rhône
1950 Sion
☎ 027/322 94 64, fax 027/322 91 49
pf.schmid@transportplan.ch

Vaud
Jean-Bernard BOSCHUNG
14, chemin des Petits Esserts
1053 Cugy
☎ 021/731 56 72, fax 021/731 56 74, cugy@rwb.ch
Dominique von der MÜHLL (voir plus haut)

Ont collaboré à la rédaction de ce numéro

Naïma Mameri architecte-urbaniste
Jacques Dentan, journaliste libre
Alain Rouiller, conseiller en mobilité ATE